

L'an deux mille quatorze, le vingt et un janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de GOULVEN, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel OLLIVIER, Maire.

Date de convocation : 15 janvier 2014

Etaient présents : MM Jean-Michel OLLIVIER, Maire, Jean-Jacques LE BRAS, Régis FEGAR, Gilles LE DROFF, adjoints ; MM Christophe BODENNEC, Mmes Denise STEPHAN, Anne-Marie DESTOUR et Mr Gilbert LOAËC, conseillers.

Etaient absents : Mme Evelyne LE GOFF et Mr Paul KERAUDY

Secrétaire de séance : Mme Anne Marie DESTOUR

Mr Jean-Michel OLLIVIER donne lecture de l'ordre du jour :

- Transformation de la maison Premel (demande de subvention DETR)
- Questions diverses

Mr Jean-Michel OLLIVIER donne lecture du compte-rendu de la dernière réunion. Soumis au vote, ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I- Transformation de la maison Premel

Mr Jean Michel OLLIVIER rappelle l'achat de la maison « Premel », réalisé en 2012 pour 40 000€ et la problématique de l'actuelle cantine scolaire dont les locaux ne répondent pas aux normes sanitaires, étant également à usage de salle communale. L'acquisition de la maison « Premel » a été effectuée dans le but de transformer la partie rez-de-chaussée en un local dédié à la cantine scolaire.

Mr Jean Michel OLLIVIER passe la parole à Mr Gilles LE DROFF, président de la commission bâtiment qui s'est réunie le 21 décembre 2013. Deux cabinets d'études ont été sollicités pour présenter un projet : le cabinet ZHENG, ainsi que le cabinet Alain Boucher. Le premier propose une offre avec des honoraires de 8,9%, le second à hauteur de 8,7%. Plusieurs points de la proposition du cabinet ZHENG sont considérés comme contraignants : les WC donnant accès sur la pièce de la cantine présentent un aspect de non-conformité sanitaire. L'accès à l'étage nécessite de construire une cage d'escalier extérieure. Quant à la proposition du cabinet Alain BOUCHER, elle est plus cohérente dans la distribution des pièces : l'espace de la pièce est entièrement réservé à la « restauration », les toilettes étant dans la partie arrière. La circulation apparaît plus naturelle dans ce projet.

En ce qui concerne la partie haute du bâtiment, trois possibilités sont envisageables à moindre coût : un local associatif, un bureau à destination d'un professionnel ou encore un T1 bis (en installant une kitchenette).

A cette date, plusieurs points restent à valider : il faut soumettre le dossier à l'ABF et à la Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (ex DSV) pour validation du projet. Un autre point est celui des contraintes en matière d'accessibilité à l'étage. Mais, s'agissant d'une rénovation, il semble possible de s'en exonérer.

Des réflexions sont faites concernant des détails d'aménagement. Celles-ci seront étudiées dans un autre temps.

Des pistes de financement sont évoquées par Mr Gilles LE DROFF : la sollicitation de la DETR, le fonds de concours de la Communauté de Communes, une aide au titre de la réserve parlementaire et une subvention du Conseil Général. En outre, si la labellisation BBC était obtenue, il serait possible d'obtenir une subvention de l'ADEME...

Soumise au vote, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et du Président de la commission « Bâtiments » concernant la transformation de la maison « Premel » en cantine scolaire,
Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR – exercice 2014 – circulaire préfectorale du 17 décembre 2013,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Adopte l'avant-projet de transformation de la maison « Premel » pour un montant de 215469€ (honoraires cabinet inclus) HT soit 258 563€ TTC.,
Décide de présenter un dossier de demande de subvention à hauteur de 50% du coût de l'opération dans le cadre de la programmation 2014 de la DETR, donne pouvoir au Maire pour signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et à solliciter les autres organismes financeurs (Conseil Régional, Conseil Général, Communauté de communes, ADEME, réserve parlementaire...),
Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2014, article 2313, section d'investissement.

II- Questions diverses :

Jean Michel OLLIVIER signale que dans le cadre de la gestion des ordures ménagères, il faut déterminer les besoins en badges et conteneurs pour les locaux de la commune (école, garderie, salle communale et mairie).

Pour la salle, il faut trouver la meilleure solution afin que les personnes qui la louent continuent à faire le tri.

Monsieur Régis FEGAR s'interroge à propos de la gestion des déchets de l'aire naturelle de Ty Poas, où celle-ci est plus difficile à réaliser.

Mr Jean Michel OLLIVIER informe les membres du conseil municipal que

- la DREAL a pris un arrêté concernant le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées qui dispense la commune de la production d'une évaluation environnementale.

- la DDTM a émis un avis défavorable au certificat d'urbanisme LAGADEC, pour cause d'extension d'urbanisation. Une rencontre avec Mr MOAL, de la DDTM, est prévue le lundi 03 février.

Information des dates des différentes commissions : le 08 février, se réunira la commission voirie ; le 15 février aura lieu la commission bâtiment et le 28 février la commission environnement.

Jean-Michel OLLIVIER	Jean-Jacques LE BRAS	Régis FEGAR	Gilles LE DROFF	Christophe BODENNEC
Paul KERAUDY	Denise STEPHAN	Anne-Marie DESTOUR	Evelyne LE GOFF	Gilbert LOAËC